

Le péché volontaire de Hébreux 10:26-27 peut-il être pardonné ?

L'épître aux Hébreux 10:26-27 dit : « *En effet, si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une terrible attente du jugement et l'ardeur du feu qui dévorera les adversaires de Dieu.* » Certains en déduisent que le péché volontaire ou continu ne peut être pardonné et que l'on pourrait perdre son salut, ou alors, que ceux qui sont dans l'attente du jugement n'ont jamais été vraiment sauvés au départ. Ils interpréteraient le jugement comme l'enfer.

Qui est averti ?

Il est très clair que ceux qui sont avertis sont vraiment sauvés. L'utilisation du « nous » par Paul est plus que rhétorique. Il avertit les lecteurs qui sont chrétiens comme lui (voir « Interpréter l'Épître aux Hébreux, en commençant par les lecteurs », GraceNotes n° 15) de quelque chose qu'il est possible aux chrétiens de faire. Le contexte immédiat montre que cet avertissement s'adresse à ceux qui ont « reçu la connaissance de la vérité » (v. 26), sont « déclarés saint » (sanctifiés) (v. 29), connaissent Dieu et sont « son peuple » (v. 30), ont été « éclairés » et ont souffert pour leur foi (v. 32), et ont « des richesses meilleures et qui durent toujours » dans les cieux (v. 34).

Qu'est-ce que le péché volontaire ?

Puisque la Bible enseigne uniformément qu'une personne sauvée une fois ne peut pas perdre son salut (voir « La sécurité éternelle », GraceNotes n° 24), la perte du salut ne peut pas être en cause ici. En outre, la plupart des péchés sont intentionnels ou volontaires dans une certaine mesure. Cependant, la Bible reconnaît que certains péchés ne sont pas intentionnels (Nombres 15:22-29). Négliger de prier pour quelqu'un serait peut-être un exemple de péché non intentionnel. Mais dans la plupart des cas, l'auteur sait qu'il commet un péché.

Certains interprètent le péché volontaire comme un péché continu (certaines traductions en anglais : « Si nous continuons délibérément à pécher »), mais c'est donner trop de poids dans l'interprétation du participe présent utilisé pour « pécher ». L'auteur des Hébreux a apparemment un péché particulier à l'esprit, ce qui devient évident lorsque nous consultons le contexte. Il avait déjà exhorté ses lecteurs à s'en tenir à leur confession (3:6; 4:14) et les avait mis en garde contre les dangers de ne pas persévérer dans leur foi (6:1-8; voir « Comment expliquer Hébreux 6:4-8 ? » GraceNotes n° 39). Il renforce cette préoccupation dans les versets qui précèdent cet avertissement sur le péché volontaire (10:23-25). Les lecteurs étaient sur le point d'abandonner leur confession de foi en Christ et de revenir à la loi mosaïque et à ses sacrifices, c'est pourquoi il a discuté de l'insuffisance des sacrifices mosaïques, en particulier à partir du chapitre 8.

Le péché volontaire en question serait un abandon délibéré de leur confession de la suffisance du sacrifice du Christ pour un retour aux sacrifices juifs insuffisants. L'auteur leur avait écrit que « Christ s'est offert une seule fois pour porter les péchés de beaucoup d'hommes » (9:28), que « par une seule offrande il a conduit à la perfection pour toujours ceux qu'il rend saints » (10:14), et qu'une fois pardonné, « il n'y a plus à présenter d'offrande pour le péché » (10:18). La Loi ne leur offrait rien puisqu'elle préfigurait le sacrifice ultime de Jésus-Christ (10.1-10). S'ils revenaient à la Loi, le sacrifice parfait et éternel du Christ suffirait à couvrir ce grand

Number 45

péché volontaire d'un point de vue sotériologique, mais ils seraient toujours confrontés à un jugement sévère non sotériologique. L'auteur vient de parler d'un « Jour » qui approche (v. 25), ce qui implique qu'il y aura une reddition de comptes, ce que nous appelons le tribunal du Christ, enseigné en de nombreux autres endroits du Nouveau Testament (par ex. Rom 14:10-12; 1 Cor 3:11-15; 2 Cor 5:10).

Pour comprendre ce passage, il faut très probablement se référer à Nombres 15:30-31. Nous y voyons que pour certains péchés graves (ou présomptueux), aucun sacrifice n'était prévu, et que ceux qui commettaient ces péchés étaient « retranchés » de leur peuple (mis à mort). L'auteur dit que si les lecteurs d'Hébreux abandonnent le seul sacrifice suffisant pour leurs péchés, ils seront eux aussi jugés sévèrement.

Quel est le jugement pour le péché volontaire ?

Parce que l'auteur utilise un langage fort (« une terrible attente du jugement et l'ardeur du feu ») et parle d'un châtiment pire que la mort (v. 30), beaucoup en concluent qu'il les menace du feu éternel de l'enfer. Mais parce qu'il s'agit de chrétiens qui ne peuvent pas perdre leur salut et parce qu'il a en vue le tribunal de Christ, cela ne peut pas être le cas. Le jugement exact n'est pas spécifié, mais seulement sa sévérité. Il est difficile d'imaginer un jugement pire que la mort, mais l'expérience humaine atteste qu'il y a des occasions où la mort est plus attirante qu'une souffrance sévère (demandez à Jonas ! Jonas 4:3). L'auteur compare ce jugement à la peine de mort pour le péché présomptueux de Nombres 15:30-31, qui était la peine la plus sévère imposée à l'époque. Mais à la lumière de la révélation du Nouveau Testament sur le tribunal du Christ, nous savons qu'un jugement plus sévère serait une évaluation négative à cause des implications éternelles.

La possibilité d'une évaluation négative au tribunal du Christ est « une terrible attente du jugement » (cf. 2 Cor 5:9-11) pour ceux qui n'ont pas fait le bien. « L'ardeur du feu qui dévorera les adversaires de Dieu » (littéralement « zèle ardent ») fait référence au zèle du jugement de Dieu à l'égard du péché. Les croyants peuvent éprouver le même zèle de jugement à l'égard de leur péché que les ennemis de Dieu à l'égard du leur, bien que les résultats soient différents. En fin de compte, ces lecteurs qui seront jugés sont toujours « son peuple » (v. 30; une citation de Deut 32:35-36). Ils ne tomberont pas en enfer, mais « entre les mains du Dieu vivant » (v. 31). Bien qu'à première vue le feu puisse évoquer l'enfer, le feu était en fait souvent utilisé dans l'Ancien Testament pour juger ou menacer de juger le peuple de Dieu (voir « Les Hébreux en feu », GraceNotes n° 34).

Conclusion

Jésus-Christ est mort pour tous les péchés, même les péchés volontaires, mais si les lecteurs de l'épître aux Hébreux reviennent aux sacrifices mosaïques, ils n'y trouveront pas de plus grandes dispositions pour le pardon et ils devront faire face à un jugement sévère au tribunal du Christ. Il n'y a pas d'autre refuge contre la pénalité du péché que le sang sacrificiel de Jésus-Christ. Cela devrait être un avertissement pour nous aussi, afin que nous nous tournions uniquement vers Jésus-Christ pour obtenir le pardon, en raison de sa mort et de sa résurrection pleinement efficaces. « En effet, par une seule offrande il a conduit à la perfection pour toujours ceux qu'il rend saints » (10:14).